



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La déléguée interministérielle à la sécurité
routière**

Monsieur Nicolas Grumberg
Directeur de publication Permismag

Paris, le

22 02 24

Monsieur,

Vous avez publié, le 15 février dernier, sur le site internet Permismag.com un article intitulé « Manque de places d'examen : les auto-écoles appelées à manifester le 27 février ». Je tiens à souligner les nombreuses inexactitudes contenues dans ce document qui traduisent une vision erronée de la réalité.

En premier lieu, je souhaite rappeler que l'application RDVPermis n'a jamais été conçue pour augmenter l'offre de places. Elle a pour objectif de mieux la réguler et de la rendre plus transparente. Cette application, co-construite avec l'ensemble des acteurs de l'éducation routière permet de mieux responsabiliser le candidat, désormais titulaire de sa place d'examen. Elle permet également, pour les écoles de conduite, une répartition plus équitable que le mécanisme antérieur de la répartition du droit à places désormais adapté à leur capacité de formation. Elle fait l'objet d'une adhésion quasi unanime des professionnels de l'éducation routière.

En second lieu, si des tensions subsistent dans plusieurs départements sur les délais de passage de l'épreuve pratique du permis de conduire, un effort inédit a été consenti pour accroître la capacité de l'Etat à répondre à la demande croissante l'offre de places d'examen. Ainsi, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer a décidé la création de 100 postes supplémentaires d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sur la période 2023-2026. 15 postes ont été créés en 2023 et 38 en 2024. En tenant compte également du recrutement d'examineurs issus de La Poste que prévoit la loi, c'est donc un effort sans précédent de recrutement et de formation qui est engagé par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en 2024 pour l'amélioration des délais de passage de l'épreuve pratique du permis de conduire.

Ainsi renforcés, les bureaux d'éducation routière continueront à jouer, aux côtés des professionnels de l'éducation routière, un rôle essentiel dans l'organisation du premier examen de France. L'engagement sans faille de l'ensemble des personnels de ces bureaux, qu'il s'agisse des délégués, des inspecteurs, des examinateurs ou des personnels administratifs mérite d'être reconnu et salué. Je condamne donc sans réserve les attaques injustifiées et injustifiables dont ils font l'objet, personnellement et collectivement, de la part de votre publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Florence GUILAUME